

Conseil de la métropole du 16 juillet 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de convocation
10 juillet 2020

Conseillers en exercice
66

Président : M. François CUILLANDRE

Secrétaire de séance : Mme Marion MAURY

Le Conseil de Brest métropole s'est réuni le jeudi 16 juillet 2020 à 09 heures 30 minutes, sous la Présidence de M. François CUILLANDRE, Président.

ETAIENT PRESENTS :

M. F. CUILLANDRE, Président, M. S. ROUDAUT, Mme T. QUIGUER, M. M. GOURTAY, M. D. CAP, M. R. PICHON, M. Y. NEDELEC, M. P. OGOR, Mme B. ABIVEN, M. Y. GUEVEL, M. F. JACOB, Mme P. SALAUN-KERHORNOU, M. G. DISSAUX, M. A. GOURVIL, Mme V. KERGUILLER, Mme F. BONNARD-LE FLOC'H, M. Y. DU BUIT, M. L. PERON, M. H. BRUZAC, M. T. FOVEAU, M. J-M. LE LORC'H, Vice-Présidents.

M. J. GOSSELIN, M. C. PETITFRERE, Mme M. BRONEC, Mme C. ANDRIEUX, Mme A. DELAROCHE, Mme C. BRUBAN, M. L. GUILLEVIN, M. P. EVEN, Mme A. ARZUR, M. G. KERJEAN, Mme C. LE ROY, Mme P. ALBERT, Mme J. HERE, Mme C. MIGOT, M. F. PELLICANO, Mme S. JESTIN, M. R. SALAMI, Mme N. CHALINE, M. E. GUELLEC, Mme E. KUCHEL, Mme M. MAURY, Mme M. MAILLARD, Mme B. MALGORN, M. J-P. RICHARD, M. B. CALVES, M. J-P. ELKAIM, Mme L. KERMAREC, Mme V. BOURBIGOT, Mme N. L'HOSTIS, M. M. COATANEA, Mme C. ORVOEN, M. B. NICOLAS, M. S. MICHEL, Mme P. HENAFF, M. D. MOAN, Mme R. THOMAS, M. J-L. BATANY, Mme F. GUENEUGUES, Mme P. LAVERGNE, M. T. HELIES, M. J. LE BRIS, M. X. RIOUAL, Mme M. QUETIER, Conseillers.

ABSENT(S) EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. P. APPERE, Mme C. BOURNOT-GALLOU, Conseillers.

C 2020-07-078 EQUIPEMENTS D'AGGLOMERATION

Activités aquatiques - Projet de modifications de la grille tarifaire à compter du 1^{er} juillet 2019 - Mesures exceptionnelles liées à la situation sanitaire

Le rapporteur, M. Yann GUEVEL
donne lecture du rapport suivant

EQUIPEMENTS D'AGGLOMERATION – Activités aquatiques - Projet de modifications de la grille tarifaire à compter du 1er juillet 2019 - Mesures exceptionnelles liées à la situation sanitaire

NOTE DE SYNTHÈSE

Brest métropole dispose de 5 piscines exploitées en gestion directe. Il est proposé aux utilisateurs diverses activités aquatiques, apprentissage et perfectionnement de la natation, un espace forme, des activités ludiques. Les tarifs liés à ces activités ont été actualisés par délibération n° C 2019-06-113 du Conseil de la métropole du 28 juin 2019.

La grille tarifaire stipule que les cartes d'entrées ont une durée de validité de 12 mois à compter de leur date d'achat.

La situation sanitaire liée à l'épidémie du Covid-19 a imposé la fermeture des 5 piscines, interrompant toute activité pendant au moins 2 mois.

Afin de tenir compte de cette situation exceptionnelle, la durée de validité des cartes d'entrée, toutes catégories confondues, acquises avant le 16 mars 2020 et toujours valides à cette même date, passe de 12 mois à 18 mois. Les utilisateurs seront informés de cette disposition par les agents d'accueil des piscines et par un affichage dans les équipements.

DELIBERATION

En conséquence, il est proposé au Conseil de la métropole d'approuver les dispositions de prolongation de la validité des cartes d'entrées pour les activités aquatiques, telles que décrites ci-dessus.

Décision du Conseil de la métropole :

ADOpte A L'UNANIMITE